



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 14 novembre 2019

Plan d'urgence hivernale 2019/2020

La période hivernale réclame des pouvoirs publics une attention particulière sur la situation des personnes les plus vulnérables. Une veille saisonnière est organisée du 1^{er} novembre au 31 mars.

Des mesures spécifiques de renforcement de la veille sociale et des dispositifs de mise à l'abri sont alors susceptibles d'être activées pour adapter la réponse aux besoins exprimés.

La veille hivernale mobilise tous les acteurs du secteur de l'accueil hébergement insertion

- toutes les associations intervenant sur le champ de l'accueil et l'hébergement des personnes en difficulté et sur le champ de la veille sociale (accueils de jour, équipes mobiles, SIAO/115, associations caritatives...);
- les établissements publics de santé ;
- les mairies et les centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- les services du Conseil départemental ;
- les services d'urgence (15, 17, 18, 115) ;
- et les services de l'État (Préfecture, DDCS, ARS ...)

La veille hivernale s'organise autour de 3 niveaux de vigilance météorologique :

- temps froid (température ressentie comprise entre - 5 ° et -10 ° et température maximum ressentie négative ou nulle)
- grand froid (température ressentie comprise entre - 11 ° et - 17 ° et température maximum ressentie négative ou nulle)
- froid extrême (température ressentie inférieure à - 18 ° et température maximum négative ou nulle)

Dans le cadre de l'exercice de cette vigilance par les pouvoirs publics, le préfet peut décider de la mise en place de dispositifs temporaires, lorsque les capacités d'hébergement sont saturées et que l'appréciation locale de la situation météorologique en révèle la nécessité.

Cette vigilance s'exerce à l'échelle de chaque grand territoire seino-marin (Le Havre, Rouen, Dieppe).

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.aouv.fr et www.normandie.aouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.aouv.fr

Les moyens supplémentaires dans le cadre de la veille hivernale

L'État finance annuellement le secteur accueil, hébergement, insertion de Seine-Maritime à hauteur de 30.2 millions d'euros, ce qui permet en particulier d'offrir toute l'année aux personnes sans-abri 1755 places d'hébergement, dont 727 d'urgence.

Priorité est donnée à la mise à disposition dans chaque territoire d'une offre d'hébergement, d'accompagnement, de logement accompagné ou d'insertion répondant à la diversité des besoins et adaptable en fonction de leurs évolutions. La veille hivernale permet une réponse adaptée aux besoins supplémentaires susceptibles d'apparaître à l'occasion des vagues de froid.

Lors des phases d'alerte, les gymnases Graindor à Rouen et Jacques Monod au Havre sont susceptibles d'être temporairement mobilisés, chacun pour 50 à 60 places supplémentaires à l'intention de personnes restant à la rue sans solution. Le site « Colette Yver » qui permet sur Rouen l'accueil de femmes et familles avec enfants (jusqu'à 80 personnes) est quant à lui maintenu ouvert après le 1^{er} déclenchement d'alerte hivernale. En complément si nécessaire, et durant les périodes de déclenchement « temps froid » », « grand froid » et « froid extrême », des chambres d'hôtel pour les femmes et familles avec enfants peuvent être ponctuellement mobilisées.

La mise à l'abri est l'occasion d'un premier diagnostic pour les personnes non suivies par les services sociaux et les associations. Elle permet de vérifier qu'elles accèdent bien à leurs droits sociaux et dans le cas contraire, de les raccrocher aux systèmes de prise en charge et de les orienter vers des solutions d'hébergement et/ou de logement pérennes pour lesquelles les services de l'État en Seine-Maritime et leurs partenaires, associations, bailleurs sociaux, sont organisés.

Le SIAO/115

L'équipe des écoutants du SIAO/115 est opérationnelle sur l'ensemble du département.

Une personne ne peut pas être prise en charge contre son gré, mais tout doit être mis en œuvre pour la convaincre d'accepter une aide.

Les équipes mobiles

Le SAMU social à Dieppe, la Croix Rouge et le SAMU social au Havre, les équipes du Lien (Emergence-s), des Restos du coeur, de l'Autobus et de la Croix Rouge à Rouen, opèrent en soirée des tournées de maraudes en direction des publics à la rue.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.aouv.fr et www.normandie.aouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.aouv.fr